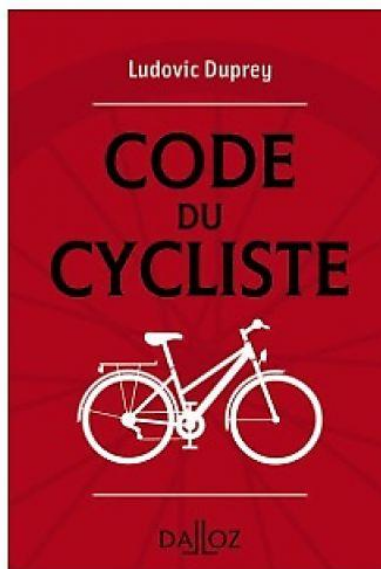


C'est la première fois, très certainement, qu'un tel code est publié. S'il s'agit un peu du « code de la route appliqué aux cyclistes », il s'agit surtout d'un « code », au sens de code qui regroupe *tous les textes réglementaires, qu'ils soient Lois, arrêtés, décrets, circulaires ou autres, qui concernent le vélo*. Comme nous avons bien le code de l'urbanisme et le code de l'environnement, nous avons désormais le code du cycliste.



C'est un magistrat du tribunal de Lille qui a compilé ce code. Tout magistrat qu'il soit, il fait preuve au passage d'un certain humour pince-sans-rire : « *Toutefois, le service statistique de la Sécurité routière, dont le site ne s'intéresse de façon flagrante pas aux déplacements cyclistes ...* »; les collectivités locales, « *dont il ne semble pas que les dirigeants soient de fervents cyclistes* » ... Inutile de vous dire ce qu'on découvre rapidement, il est cycliste quotidien.

Il s'agit donc autant des règles du code de la route que des obligations de la SNCF ou du rôle des autorités organisatrices des transports, de la planification régionale et des règles d'urbanisme, des obligations en termes de stationnement comme des règles de priorité des pistes cyclables, de la définition des zones 30 à la sonnette audible à 50 mètres, du siège passager aux règles s'appliquant au paiement des amendes ... Il y a évidemment un index des textes cités et un index alphabétique.

Sommaire		
Livre 1	Les obligations du cycliste	<ul style="list-style-type: none">• Définitions multiples, ne concernent pas spécifiquement des obligations• Equipement du cycliste, avec section 5 : Le transport des passagers et section 6 : La publicité à vélo• Interdictions et signalisations particulières• Code pénal du cycliste : tribunal de police, procédures concernant les amendes,
Livre 2	Les droits du cycliste	<ul style="list-style-type: none">• Le droit au respect; le respect par les véhicules motorisés est un droit du cycliste• Le droit aux aménagements spécifiques• Les droits du cycliste salarié

Cet ouvrage est tout petit et ne pèse que 54 grammes. Il devra être mis à jour, et donc réédité, au fur et à mesure des évolutions réglementaires (dont la Loi d'orientation des Mobilités). Il est vendu 4 €, dans une seule librairie en France (Librairie LGDJ, 20, rue Soufflot, Paris 5°), et par correspondance à [Librairie lgdj](#). Le port vous reviendra plus cher que le bouquin lui-même, mais cela n'atteindra pas les 10 €. Pour un bouquin essentiel.